

Conseil du 14^e arrondissement du Lundi 10 septembre

Vœu déposé par **Éric AZIERE** relatif au city stade du jardin Lionel-Assouad

Considérant que la Ville a choisi d'installer en 2015 une aire multisport (city stade) au sein du jardin Lionel-Assouad dans le 14^{ème} arrondissement, sans avoir procédé au préalable à une étude en termes d'impact sonore ni à une concertation avec les riverains ;

Considérant que cette installation a été placée à moins de 5 mètres de la Mission locale des 6^{ème}, 7^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements, et à moins de 9 mètres des fenêtres d'un immeuble d'habitations, en contradiction donc avec les recommandations faites en décembre 2011 par le Conseil national du bruit dans son guide intitulé : « *Pour une implantation et une gestion avisées des aires de sports de plein air en milieu habité* » ;

Considérant que les riverains de l'aire multisport du jardin Lionel-Assouad subissent depuis son installation des nuisances sonores insupportables entraînant des troubles de jouissance paisible de leur habitat et des troubles psychologiques ;

Considérant que ces nuisances ne sont pas seulement inhérentes à une utilisation normale de l'équipement (bruits de ballon, cris), mais aussi à la délinquance qui sévit à l'intérieure et à proximité de cet équipement : violences physiques et verbales, consommation d'alcool et de stupéfiants, trafics, scooters et chiens dangereux, insultes, escalade sur les grilles, etc... ;

Considérant que les riverains alertent très régulièrement la police nationale et la mairie du 14^e arrondissement des nuisances qu'ils subissent, et font l'objet d'intimidations et d'actes de violence de la part des utilisateurs du city-stade ;

Considérant que face à ces incivilités ou délits, les forces de l'ordre, qu'il s'agisse de la Police nationale ou de la Brigade de lutte contre les incivilités, ne sont pas en mesure d'intervenir systématiquement, laissant les riverains dans l'exaspération ;

Considérant que si à la suite à ces alertes répétées, la Ville a proposé une fermeture anticipée de l'aire multisport à 19h30 au lieu de 22h, cette mesure ne permet pas aux riverains de retrouver les conditions d'une jouissance paisible de leur logement, les nuisances restant les mêmes tout au long de la journée, et l'équipement étant utilisé en dehors des horaires autorisés ;

Considérant que si les city stades constituent des équipements utiles et nécessaires, leur installation ne doit pas se faire au détriment de la qualité de vie des riverains ;

Considérant qu'en déposant un vœu au Conseil de Paris de septembre 2017 demandant que la Ville de Paris prenne les mesures nécessaires afin de permettre aux riverains du city stade de retrouver un environnement sonore acceptable, le groupe UDI MoDem a tiré la sonnette d'alarme auprès de l'exécutif municipal, mais que cette alerte ainsi que les différentes réunions organisées à ce sujet n'ont pas suffi à faire diminuer les nuisances directement liées à l'utilisation du city stade ;

Considérant que la trop grande proximité entre l'équipement sportif et les logements qui le bordent est la principale cause des nuisances subies ;

Sur proposition d'Éric AZIERE, le Conseil du 14^e arrondissement émet le vœu :

- **Que le city-stade du square Lionel Assouad soit déplacé vers un lieu plus approprié, déterminé après des études d'implantation et après des concertations adéquates.**
- **Que la zone qu'occupait le city-stade soit végétalisée**
- **Que la Ville garantisse la présence continue pendant les heures d'ouverture d'un agent de la DPSP afin de prévenir les comportements inappropriés, et ceux notamment générateurs de nuisances sonores.**